

# **CONSEIL MUNICIPAL D' ESCAUDES**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Février 2017**

Présents : MM . TULARS Bernard , MANSENCAL Christian , MONNIER Philippe , ROUCHET Alain, BENTEJAC Francis , RIOLLOT Yves , DAUDET Bernard , Mmes FERRAND Françoise , De FREITAS Patricia.

Absents excusés : M. DANFLOUS Jean-Louis, Mme CHANCELLE Marie-Ange (pouvoir donné à M. TULARS Bernard)

Secrétaire de séance : Mme FERRAND Françoise

Convocation: le 13 février 2017

La réunion débute à 18h30.

### **I – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2017 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **II- Délibérations :**

### **1 – Acceptation de la promesse de vente d'A'liénor .**

Suite à la délimitation du périmètre autoroutier concédé (DPAC) la société A'LIENOR propose de rétrocéder, à titre gratuit, à la commune d'Escaudes les terrains d'assiette de voirie communale situés aux abords des ponts enjambant l'autoroute:

- pont du Boscage
- pont de la RD 932E8.

Le transfert de propriété s'effectuera le jour de la signature de l'acte administratif constatant la vente.

M. le maire indique que les terrains situés au pont du Boscage, dans l'emprise de la route communautaire, sont déjà entretenus par la CDC. Ceux situés aux abords du pont de la RD 932E8 feront l'objet d'une convention d'entretien avec la CDC.

Après consultation des plans et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer :

- La promesse de vente présentée par A'LIENOR,
- L'acte en la forme administrative.

### **2 - Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux VRD.**

En collaboration avec M. Drusian du cabinet Escande, la commission "Appel d'offres" s'est réunie le 13 février pour examiner les offres des entreprises consultées pour la construction des 2 ralentisseurs. M. le maire communique au conseil municipal qu'au vu des prix proposés, c'est la Sté Colas-agence Pépin qui a remporté le marché. Les offres étaient les suivantes :

- Eiffage Route : 18 870,24€
- Eurovia : 20 640,00€
- Colas Pépin : 18 186,80€
- Espuny : 19 707,00€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de l'entreprise Colas-Pépin.

### **3 - Renouvellement de l'adhésion à l'IDDAC.**

L'adhésion à l'IDDAC (160€) est acceptée à l'unanimité.

#### **4 - I.A.T.**

En attendant la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui remplacera les primes et indemnités existantes des agents communaux, il est nécessaire de déterminer, jusqu'à cette mise en place, le montant de l'IAT pour chaque agent.

D'après les textes légaux le RIFSEEP devant être plus élevé que l'IAT actuellement payée, M. le Maire ainsi que plusieurs conseillers municipaux proposent d'augmenter cette indemnité.

Il en résulte les montants suivants:

- 1500€ pour M. Antonutti (temps complet)
- 850€ pour Mme Nadeau (mi-temps)
- 160€ pour Mme Caliot (20h/mois)

Cette IAT sera versée au prorata du nombre de mois travaillés avant la mise en place du futur régime.

Approbation à l'unanimité.

#### **5 - Contrat de Mme Caliot.**

Le CDD de Mme Cathy Caliot venant à expiration, M. le Maire propose de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **6 - Rétrocession de la concession Jahan.**

Suite au décès de son père, M. Carol Jahan désire rétrocéder la concession acquise par ses parents en 1984 pour la somme de 312 F soit 47,56€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre cette concession au prix de 47,56€ ; les frais de timbre et d'enregistrement restant à la charge du cédant.

### **III - Infos diverses.**

#### **1 - Mise en place du RIFSEEP.**

Comme indiqué ci-dessus lors de la délibération d'attribution de l'IAT aux agents communaux, ce nouveau régime indemnitaire remplacera les primes et indemnités perçues par les agents communaux.

*Qu'est-ce que le RIFSEEP ?*

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va, d'ici fin 2016, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement ; d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement

*Comment sera calculé le montant de l'IFSE?*

Au moment de l'adhésion au RIFSEEP, le montant de l'IFSE de chaque agent correspondra au moins à la somme des primes et indemnités perçues mensuellement et liées à l'exercice des fonctions ou à l'appartenance à un grade.

Par la suite, ce montant pourra évoluer dans différents cas de figure.

Enfin, lorsque l'agent changera de fonctions, le montant de l'IFSE ne pourra ni être inférieur à un plancher fixé par grade, ni supérieur à un plafond déterminé pour le groupe de fonctions dont relève l'intéressé.

Afin d'être en accord avec ce qui est établi sur le territoire de la CDC du Bazadais, les propositions de primes et indemnités sont les suivantes :

	Prime plancher IFSE	Prime plafond IFSE	CIA plancher	CIA plafond
Secrétaire de mairie	2 000€	10 000€	200€	1 260€
Adjoint technique groupe 1	2 000€	10 000€	200€	1 260€
Adjoint technique groupe 2	1 600€	8 500€	200€	1 200€

Primes attribuées au prorata du temps de travail sur la collectivité: 100% pour l'agent technique, 50% pour la secrétaire de mairie & 15% pour l'agent chargé du ménage.

Pour une mise en place au 1er mai le projet doit être remis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Gironde le 7 mars pour un examen en Commissions Administratives le 29 mars.

## **2 – Compte-rendu de la Commission Bâtiments.**

Philippe Monnier porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'à la suite de l'état des lieux effectué sur les bâtiments communaux et du degré d'urgence des travaux à effectuer il a demandé différents devis de peinture, toiture et menuiserie.

En ce qui concerne les travaux de peinture urgents :

- 1) les menuiseries extérieures du Foyer Rural : 7 233€
- 2) la porte du logement des écoles : 600€

Pour les travaux urgents de toitures & charpentes :

- 1) Bains-Douches : 7 409€
- 2) Agence postale : 9 521€
- 3) Porche avant de l'église : 2 120€

Enfin, les prévisions 2018 :

- Toiture garage communal : 1 943€
- Métier à ferrer : 5 341€
- Porche arrière de l'église : 1 950€.

Il y aura aussi des volets de l'Escaudais, des anciennes écoles, du logement des écoles, des Bains-Douches et de l'Agence postale, à remplacer. Les devis ne nous ont pas encore été communiqués.

Le Maire remercie les membres de la Commission Bâtiments pour leur implication et le remarquable travail effectué.

## **3 – Repas du Village.**

Compte-tenu des différentes élections et fêtes nationales la date du dimanche 21 mai est retenue pour ce repas ; et, la cérémonie des vœux ayant été particulièrement réussie grâce à l'engagement des membres de la Commission Culture-Animation, B. Tulars demande aux membres présents (P. De Freitas & F. Ferrand) d'organiser ce repas.

## **4 – Monument aux morts.**

Le Conseil Municipal remarque que la statue se dégrade de plus en plus et, comme les artisans contactés n'ont jamais répondu, B. Tulars demandera un nouveau devis à M. Lambert de Cudos pour la réfection du "poilu".

Quant à la remise en état de la plaque de commémoration, B. Tulars a contacté Mme Riffaut de Lerm pour redorer le lettrage. Elle le fera bénévolement mais comme elle fournira le matériel et la peinture elle sera dédommée par des bons repas à l'S-Caudais.

## **5 – Ouverture de la saison cyclo-tourisme.**

B. Tulars annonce que l'ouverture de la saison du cyclo-tourisme se fera à Captieux le dimanche 12 mars et que tous les circuits proposés aux participants passeront par Escaudes, donc ne soyez pas étonnés de voir des dizaines de cyclistes traverser le village ce jour-là.

En outre un circuit "Découvertes" s'arrêtera à Escaudes pour visiter le tryptique "foyer rural - agence postale - bains - douches" et le métier à ferrer les bœufs.

## **6 – Vente de parcelles.**

M. Camedescasse de Cambo possède, à Escaudes, la parcelle référencée B 0001 et désirerait la vendre à la commune. Ce terrain, enclavé entre des parcelles appartenant à des propriétaires différents, ne présente aucun intérêt pour le Conseil Municipal. Une réponse négative sera donnée à M. Camedescasse.

## **7 – Remplacement d'une porte de service à l'S-Caudais.**

Une porte de service de l'S-Caudais étant totalement HS, il est de notre obligation de la remplacer. Un devis à été demandé aux Menuiseries du Ciron, celui-ci s'élève à 1 441,76€.

Le conseil Municipal accepte cette réparation tout en déplorant le mauvais travail exécuté par l'artisan initial.

Prochaine réunion du Conseil Municipal (vote du Budget) : 12 avril à 18h00.

La séance se termine à 20h00.